

Économie de guerre : Avancées et défis futurs

Par le Capitaine Alexandra FROGER, stagiaire EMSST 2025-2026, Université Paris Dauphine - PSL, M2 Management stratégique des ressources humaines

Le 13 juin 2022, lors du salon Eurosatory, le président de la République française, Emmanuel Macron, annonce l'entrée de la France et de l'Union européenne (UE) dans une « économie de guerre ». Le 5 mars 2025, dans une allocution télévisée, il annonce de nouveaux investissements dans la défense. Quinze jours plus tôt, le 19 février 2025, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, déclare à la Conférence de Munich sur la sécurité que « l'Europe doit dépenser plus et mieux afin de consolider sa base industrielle de défense ».

Plus de trois ans après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le développement des capacités de défense s'impose donc comme une priorité tant en France qu'au sein de l'UE. Pourtant, depuis l'effondrement de l'Union des républiques soviétiques socialistes (URSS) en 1991, l'Europe a, selon l'expression de l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, « oublié la guerre ».

À titre d'exemple, la France consacrait 2,8% de son Produit intérieur brut (PIB) à ses dépenses militaires en 1991 ; ce taux est tombé à 1,9 % en 2008. Au sein de l'UE, les dépenses militaires s'élevaient à 2,2% du PIB en 1991 ; elles diminuent pour atteindre un record historiquement bas à 1,3% en 2014.

Les efforts actuels pour réarmer le continent apparaissent donc considérables au regard du retard pris lors de la période des « dividendes de la paix ». Ces efforts s'inscrivent donc dans une « économie de guerre » d'après les propos du président Emmanuel Macron.

Comment la définir ? D'après la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), « l'économie de guerre n'est pas un concept théorique en soi, mais plutôt le constat d'une transformation du fonctionnement de l'économie de manière à accompagner les engagements militaires lors d'un conflit majeur ». Dès lors, quelles sont les transformations et in fine les politiques mises en œuvre, tant en France qu'à l'échelle européenne, pour accompagner ces engagements militaires ? Nous aborderons ainsi, dans une première partie, les avancées en France, puis, dans une seconde partie, celles observées en Europe, avant de conclure sur les défis à venir.

- **LPM : Une trajectoire financière d'envergure**

Depuis les années 1990, l'armement et les équipements militaires de la France ont connu une réduction considérable. D'après le rapport de la commission des finances du Sénat (2024, 2 octobre), « Entre 1991 et 2021, le nombre de chars de combat est passé de 1 349 à 222, celui des avions de chasse de 686 à 254 et celui des grands bâtiments de surface de la Marine nationale de 41 à 19 ». À cette diminution s'ajoutent des contraintes de maintenance : sur 100 avions ou 100 chars, environ 30 sont indisponibles.

La nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 prend acte de ce constat. Son budget est fixé à 413 milliards d'euros sur la période, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à la précédente programmation (2019-2025), qui s'élevait à 295 milliards d'euros. Cette augmentation se réalisera de manière progressive, avec une enveloppe moyenne de 3,4 milliards d'euros par an. Le budget annuel passera ainsi de 47,2 milliards d'euros en 2024 à 67,4 milliards en 2030.

Les objectifs de cette LPM sont multiples. Il s'agit d'abord de « conforter les fondamentaux de la défense nationale, au premier rang desquels la dissuasion nucléaire, priorité historique de la stratégie française » (cf. 2025 Belin Jean, La documentation française). Il s'agit ensuite d'adapter les capacités de défense aux nouvelles formes de conflictualité (conflits hybrides, cyberattaques, désinformation, etc.) et de moderniser les matériels des trois armées, avec une attention particulière portée aux drones (5 milliards d'euros) et à la défense sol-air (5 milliards d'euros).

Cette LPM prévoit par ailleurs un effort considérable pour le maintien en condition opérationnelle des équipements (49 milliards d'euros) et pour le renforcement des stocks de munitions (16 milliards d'euros). Enfin, l'innovation dispose d'une enveloppe distincte (10 milliards d'euros).

Dans le cadre de cette LPM, l'Etat a également instauré un mécanisme qui peut contraindre les entreprises d'armement française à, d'une part constituer un stock minimal stratégique en matériels et composants et, d'autre part à assurer un réapprovisionnement continu de ce stock. Ce mécanisme est applicable depuis le 1^{er} avril 2024.

La LPM 2024-2030 marque ainsi une rupture nette avec les précédentes et « porte l'ambition d'un modèle rénové de nos armées ».

- **La Boussole stratégique européenne : un tournant**

En mars 2022, le Conseil de l'Union européenne a approuvé la Boussole stratégique, marquant un tournant chez les pays membres. Cette boussole offre une feuille de route visant à « renforcer la politique de sécurité et de défense de l'UE d'ici à 2030 ».

Auparavant, le Fonds européen de défense (FED), lancé en 2021, était un des rares outils consacrés à la recherche et au développement des capacités militaires européennes (budget de 7,3 milliards d'euros sur la période 2021-2027).

Suite à la guerre en Ukraine, deux instruments d'urgence ont été créés et adoptés en 2023 par le Conseil européen : d'une part, le fonds de renforcement de l'industrie de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) dont le budget était de 300 millions d'euros ; et d'autre part, le programme d'action de soutien à la production de munitions (ASAP) dont l'enveloppe d'urgence était de 500 millions d'euros.

En mars 2024, la Commission européenne est allée plus loin et a présenté pour la première fois une stratégie de défense industrielle européenne (EDIS). Il s'agit de donner une vision stratégique à long terme pour l'industrie de défense européenne (horizon 2035), afin de développer son industrie et de renforcer sa compétitivité pour limiter ses importations d'armement étrangères.

À cette stratégie industrielle est associée le Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP). Ce fonds financier vise à préparer et à développer l'industrie de défense européenne avec un budget de 1,5 milliard d'euros pour la période 2025-2027.

Plus récemment, en mars 2025, le plan « ReArm Europe » a été annoncé par la Commission européenne. Il mobilise jusqu'à 800 milliards d'euros afin d'augmenter les dépenses de défense d'ici à 2030. Il inclut l'outil SAFE qui prévoit l'octroi de 150 milliards d'euros de prêts, pour financer les achats communs d'équipements militaires.

Au-delà des dimensions stratégiques et budgétaires, ces programmes visent également à pallier les défaillances dans l'industrie de défense de certains pays membres, en favorisant la collaboration et la coopération européenne. En effet, après des décennies de sous-investissement en capacités militaires, le tissu des entreprises de défense européenne est inégalement réparti sur le continent.

Fort de cet élan, les pays membres de l'UE ont augmenté leurs dépenses de défense, atteignant en moyenne 1,9 % du PIB en 2024, contre 1,6% en 2023. Selon les estimations, elles devraient encore augmenter et atteindre 2,1% en 2025.

- **Un sursaut : des défis nombreux**

La remontée en puissance des armées françaises s'inscrit sur du long terme. En effet, les programmes d'armement s'étalent sur plusieurs années voire des décennies. La Base industrielle et technologique de défense (BITD) française doit profondément transformer ses chaînes de production, ses chaînes d'approvisionnement et ses délais de production pour être en mesure de répondre aux attentes et aux besoins de la France et des pays membres de l'UE. Cette transformation commence déjà à porter ses fruits : la production du canon Caesar est passée de 1 à 2 par mois avant 2022, à 6 par mois en 2025. Néanmoins, à court terme, la LPM aura un impact limité sur les capacités militaires de l'Armée française.

Cet effort industriel se double d'une contrainte budgétaire forte, alors que la dette publique française a atteint 3.400 milliards d'euros, soit 115,6% du PIB au second trimestre 2025. En effet, rien ne garantit que le budget prévu pour la LPM soit maintenu jusqu'à son terme.

Enfin, la LPM s'étendant jusqu'en 2030, elle requiert un engagement politique constant. Or, l'instabilité politique actuelle suscite inquiétudes et incertitudes quant à l'avenir de ce sursaut.

À l'échelle européenne, malgré de nombreuses initiatives lancées depuis 2022, le continent demeure dispersé dans ses efforts, tant sur ses capacités militaires qu'industrielles. Chaque pays membre cherche à préserver son autonomie en matière de politique de défense et de capacités militaires. Cette logique freine d'une part, la standardisation et l'interopérabilité des armées, et d'autre part, elle multiplie les fonds et les programmes, tout en alourdissant le coût financier.

Un exemple récent est le projet militaire intitulé Système de combat aérien du futur (SCAF) porté par la France, l'Allemagne et l'Espagne. Censé remplacer le Rafale et l'Eurofighter d'ici 2040, le programme est à l'arrêt pour des désaccords notamment industriels.

- **En conclusion**

La remontée en puissance de l'armée française ne pourra aboutir que si la LPM 2024-2030 est maintenue et mise en œuvre dans son intégralité.

Cette réussite suppose évidemment l'engagement constant de l'État et de la BITD française mais elle s'appuie également sur l'acceptation des citoyens français des efforts consentis, notamment budgétaires.

Elle implique enfin un approfondissement conséquent de la coopération et la collaboration européenne pour être plus efficace et limiter sa dépendance aux importations d'armement étrangères.

Comme le disait Jean Monet, un des pères fondateurs de l'Union européenne, "l'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises".